

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 406

présenté par  
Mme Fabre  
-----

### ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« celui-ci »

les mots :

« cet agrément ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.